



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000801

Séance du mercredi 27 mai 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Arguel** : André AVIS **Audeux** : Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL **Auxon-Dessus** : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Avanne Aveney** : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 7.1) **Besançon** : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.2.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 8.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.2.1), Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 5.2), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure** : Philippe CHANEY (à partir du rapport 5.2), Auguste KOELLER (à partir du rapport 1.2.2) **Boussières** : Roland DEMESMAY **Brailles** : Alain BLESSEMAILLE **Busy** : Philippe SIMONIN **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE **Champagney** : Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.2.1) **Champvans les Moulins** : Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc** : Denis GALLET **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : Christiane BEUCLER **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI **Deluz** : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin** : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes** : Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **La Vèze** : Jacques CURTY **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Daniel HUOT **Marchaux** : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin** : Daniel PARIS **Miserey Salines** : Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château** : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre** : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 1.2.1) **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN (représenté par Josette LANGUEBIEN) **Noironte** : Bernard MADOUX **Novillars** : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Pelousey** : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.2.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.2.1) **Pirey** : Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes** : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILIERE (à partir du rapport 2.1) **Rancenay** : Michel LETHIER **Routelle** : Claude SIMONIN **Saône** : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB à partir du rapport 1.2.2), Alain VIENNET **Serre les Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Thise** : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Vaire Arcier** : Patrick RACINE **Vaire le Petit** : Michèle DE WILDE **Vaux les Prés** : Bernard GAVIGNET **Vorges les Pins** : Patrick VERDIER.

Etaient absents : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Auxon-Dessous** : Jacques THIEBAUT **Besançon** : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER **Boussières** : Bertrand ASTRIC **Chaleze** : Christophe CURTY **Champoux** : Thierry CHATOT **Chatillon le Duc** : Philippe GUILLAUME **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête** : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **Larnod** : Gisèle ARDIET **Mamirolle** : Didier MARQUER **Miserey Salines** : Marcel FELT **Nancray** : Daniel ROLET **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pirey** : Jacques COINTET **Roche lez Beaupré** : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thoraise** : Jean-Michel MAY **Torpes** : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Frank MONNEUR.

Procurations de vote :

Mandants : J. THIEBAUT, E. ALAUZET, P. BONNET, M. BULTOT, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN, A. GHEZALI, F. PRESSE, M.-N. SCHOELLER, C. TISSIER, B. ASTRIC, M. FELT, J. COINTET, J.-Y. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, N. GUILLEMET, E. SASSARD, M.-O. CRABBE-DIAWARA, S. JEANNIN, J. PANIER, B. RONZI, B. CYPRIANI, N. BODIN, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, D. JOLY, R. STEPOURJINE, C. PREIONI.

Objet : **Fonds d'aide aux projets structurants des communes de la CAGB - Commune de Marchaux : attribution d'un fonds de concours complémentaire pour le réaménagement de l'ancien centre d'exploitation de la DDE en Centre de Première Intervention (CPI) et en salle de sport.**

Fonds d'aide aux projets structurants des communes de la CAGB - Commune de Marchaux : attribution d'un fonds de concours complémentaire pour le réaménagement de l'ancien centre d'exploitation de la DDE en Centre de Première Intervention (CPI) et en salle de sport

Rapporteur : Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président

Inscription budgétaire	
Budget Primitif 2009 et PPIF 2009 - 2014	Montant prévu BP 2009 (enveloppe totale) : 50 000 € Montant de l'opération : 15 000 € dont 10 337 € complémentaires (présent rapport)

Résumé :

La Commune de Marchaux souhaite réaménager son ancien centre d'exploitation de la DDE en Centre de Première Intervention (CPI) d'une part et en salle de sports d'autre part. Une mission de maîtrise d'œuvre avait été confiée au cabinet Franck BALLET pour un coût de 28 000 € HT. L'engagement des études a conduit la Commune à revoir en profondeur son programme et son enveloppe financière. Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre a donc été approuvé par la Commune ramenant le coût global du contrat à 111 200 € HT. Pour accompagner la Commune, il est proposé d'approuver l'attribution d'un fonds de concours complémentaire de 10 337 € au titre du fonds d'aide aux projets structurants des communes de la CAGB.

I. Modalités d'attribution du fonds de concours

Ce fonds a pour objectif d'aider les communes (ou de financer directement lorsqu'il s'agit d'un projet sous maîtrise d'ouvrage CAGB) à réaliser les premières études nécessaires à la définition technique et financière des projets conduits à l'échelle des secteurs. Les thématiques sont multiples, permettant de soutenir la plupart des projets, la principale condition étant le caractère structurant. Au-delà de l'éligibilité au programme CITE, ce fonds vise également à encourager les maîtres d'ouvrage à prendre en considération, dès la conception, les études de coût global.

II. Rappel des éléments du projet présenté au Conseil de Communauté du 22 février 2008

La Commune de Marchaux a acquis auprès de l'Etat l'ancien centre d'exploitation de la DDE, en vue de réaliser un nouveau Centre de Première Intervention (CPI), ainsi qu'une nouvelle salle de sports. A l'issue de ce projet, le CPI sera mis à disposition du SDIS. Son périmètre d'intervention sera alors intercommunal. La salle de sports sera réservée aux activités telles que gymnastique, judo, tennis de table et jeux de ballon, en remplacement de la salle des fêtes, inadaptée et très sollicitée.

Dans le cadre de ce projet, la Commune souhaitait réaliser un équipement de qualité pour un coût maîtrisé. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux avait volontairement été limitée pour les deux équipements à 200 000 € HT, permettant de signer une mission complète de maîtrise d'œuvre assortie d'une phase préalable de diagnostic pour un coût global de 28 000 € HT.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Communautaire a approuvé, le 22 février 2008, l'attribution d'une aide de 4 663 € au titre du fonds, considérant le caractère structurant de ce projet à double composante. Il convient en effet de souligner le caractère intercommunal du CPI appelé à être transféré au SDIS, ainsi que le rayonnement intercommunal des associations sportives utilisatrices de la future salle de sports.

III. Proposition d'attribution d'un fonds de concours complémentaire

Cependant, les études de diagnostic et une évolution du programme ont contraint la Commune à revoir en profondeur son programme et l'enveloppe affectée aux travaux qui a augmenté de 200 000 à 854 929 € HT. Cette nouvelle estimation comprend en particulier une extension imprévue au programme initial et permettant de pratiquer dans de bonnes conditions les compétitions de judo, de tennis de table ou encore de faire découvrir différents sports, y compris les sports de ballon, aux enfants du groupe scolaire de Marchaux (Brailans, Champoux, Chaudefontaine et Chatillon Guyotte). Il est à noter que les associations sportives concernées contribuent à l'animation sportive du secteur et que les communes voisines bénéficieront ainsi également de l'équipement.

Par voie de conséquence, le contrat de maîtrise d'œuvre a dû faire l'objet d'un avenant portant le coût global des études de 28 000 € à 111 200 €. Eu égard à l'importance de l'opération et afin d'aider la Commune à réaliser ce projet structurant pour l'ensemble du secteur, il est proposé de retenir l'ensemble des dépenses de diagnostic, esquisse, avant-projet sommaire et avant-projet définitif qui représentent un coût total hors TVA de 34 521 € HT.

Compte tenu a priori de l'absence d'autres financements sur les études, l'aide apportée par le fonds de concours pourrait être la suivante :

Commune concernée	Marchaux
Calendrier de réalisation	Etudes : 2008 - 2009 Travaux : 2010
Dépenses éligibles au fonds	- Diagnostic : 4 110 € HT - Esquisse : 6 575 € HT - Avant-projet sommaire : 9 863 € HT - Avant-projet définitif : 13 973 € HT TOTAL : 34 521 € HT
Calcul de la subvention CAGB	Fonds de concours attribué le 22/02/08 : 4 663 € Fonds de concours complémentaire possible : ↪ 34 521 € / 2 = 17 261 €, plafonné à 15 000 € - 4 663 € Soit = 10 337 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de 10 337 € complémentaires au titre du fonds d'aide aux études pré-opérationnelles des projets structurants des communes du Grand Besançon afin d'aider la commune de Marchaux à poursuivre son projet.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE NÉGIION FRanche-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Le Président

RECU 09. JUIN 2009